



Insultes physiques et écrites

Par **weeke**, le **15/06/2009** à **21:34**

Bonjour, rnje vous expose brièvement la situation : ma soeur a eu maille à partir avec un individu qu'il m'arrive de croiser fréquemment en voiture. Lors de ces "entrevues", l'individu me témoigne de sa haine envers ma soeur par l'intermédiaire d'un doigt de ses mains ou bien par des insultes inscrites sur papier. Quel moyen ai je d'un point de vue juridique de faire cesser la chose ?

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **16/06/2009** à **15:34**

Bonjour, rnrnSi des insultes sont proférées par écrit, il faut déposer plainte au commissariat de police. rnrnVous serez alors peut être convoqué(e) devant le Tribunal de police, en tant que partie civile pour obtenir indemnisation. rnrnNéanmoins, la plainte suffira peut être à faire cesser les agissements de cet individu. rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etcheverry-avocat.com

Par **myriam**, le **18/03/2011** à **20:39**

jai un soucis alors que j'ai harcelé au tel une fille parce quelle couché avec mon ami, celle ci a obtenu des dommages et interet elle a fait expres de ne pas repondre aux demande de mon avocate afin de savoir comment la payer, ensuite a saisi le sarvi ce qui ma couté 200 euros de plus mais le soucis c que moi j'en peu plus de ce harcèlement car ne sachant que faire pour regler ce litige je lui ai tel au moins 5 fois et je lui ai envoyé un texto d'insulte car je suis exedé par ce comportement lache, elle a reporté plainte j'en peux plus c moi qui est harcelé

maintenant je suis enceinte et je vais tres mal, comment puis je me defendre contre cette plainte qui est fondé sur un texto lui disant que c une pute, elle a reprofite de la situation et moi je n'ai aucun moyen pour me defendre que faire, est ce que ca plainte va aboutir si oui par quoi, car ayant pas d'argent cette fille saute sur loccasion pour se faire de l'argent sur mon compte.rnrnque faire sil vous plait car j'en peux plus de cette situation debile dans laquelle la lois donne raison a une individu sans scrupule et qui n'a rien d'une victime sinon elle se ferai petite car ma morale ne lui donne pas raison par contre.rnrnmerci

Par **mimi493**, le **19/03/2011 à 13:50**

Vous harcelez et insultez une personne et c'est votre victime qui est responsable ? Il va falloir vous remettre les idées en place et commencer à comprendre que vous n'avez pas tous les droits.rnCommencez par payer ce que vous lui devez et profitez-en pour lui faire une lettre d'excuses.

Par **myriam**, le **19/03/2011 à 19:30**

c quoi l'incorrection des fois, c'est pas de se meler de chose dont ne connait meme les elements?? Dailleurs je demandais l'avis d'un professionnel, pas celui de la premiere inconnu qui n'a meme pas compris la situation.rnrnalors merci de repondre a mes questions et si vous ne pouvez pas c pas grave mais je permettrai pas d'etre juger pas des personnes totalement incompetentes en la matiere compte tenu de la complexité de mon dossier.rnrnrnmerci d'avance...

Par **mimi493**, le **19/03/2011 à 19:56**

Il n'y a rien de complexernrn1) vous harcelez une personne, vous êtes condamnée pénalement et civilement pour ça et vous ne payez pas les dommages et intérêts. Il vous suffisait de payer les dommages et intérêts via un huissier (ce n'est pas à la victime de vous fournir ses coordonnées bancaires et d'ailleurs la prudence veut toujours qu'on ne fournisse pas ces éléments à une personne qui vous harcèle).rn2) vous insultez votre victime ensuite, donc elle repose plainte. Vous risquez une nouvelle condamnation pour injure privée avec passage au tribunal de police, amende contraventionnelle et dommages et intérêts.rnrnVous n'êtes en aucune manière harcelée. La morale dit qu'on n'a pas le droit de harceler et d'insulter une personne, point barre. Vue la suppression de votre précédente réponse, c'est un point que vous n'avez pas encore compris. Un conseil, cessez d'avoir des contacts avec votre victime.

Par **myriam**, le **19/03/2011 à 20:31**

je **n'ai pas pu passer par un huissier**, elle etait si malheureuse votre pauvre victime quelle n'a meme pas pris la peine de repondre au courrier que mon avocate avait fait a son avocat,

j'ai payé cette ordure(chose que vous n'avez pas compris), vous ne devriez pas mélanger morale et justice des hommes ce qui n'est pas forcément cohérent la preuve, il suffit de regarder mon cas. Car coucher avec le mari d'une femme enceinte lui faire savoir et la torturer moralement en la narguant avec des textos c'est vrai que c'est très moral et que la pauvre fille aurait dû continuer pour que j'en arrive au suicide, d'ailleurs j'ai perdu ma fille, mais bon vu ce que vous dites c'est pas grave du moment que je l'ai harcelé elle peut me faire maintenant toute la misère qu'elle veut, ben oui, c'est vrai que j'ai fait une erreur j'ai été jugé j'ai payé mais maintenant stop ! faut pas qu'elle croit que je vais me laisser faire, c'est comme cela que des histoires finissent en drame. moi je dis non je lui ai mis par texto ce que je pensais d'elle franchement, évidemment ça ne pouvait pas lui faire plaisir ou est la liberté d'expression de dire franchement les choses à quelqu'un ce qu'on pense de lui négatif ou positif, je regrette par contre d'avoir dit certaine chose car malheureusement je l'ai comparé à des catégories de personnes qui ont plus de dignité qu'elle. Bon de toute façon la pauvre fille va pouvoir me soutirer encore de l'argent, qui va manquer bien sûr à mes enfants mais c'est pas grave; ils ont une mère indigne et qui doit se laisser marcher sur les pieds par une victime qui finalement finit par gagner bien sa vie vu les primes que je lui laisse par an j'espère que ça se déclare au impôts, car à force de mille euro par mille euros ça devient un bon business. Je ne suis pas en contact avec et je n'y tient pas, cette pauvre fille est trop bien pour que je m'intéresse à elle et ça morale parfaite donc non merci je ne fréquente pas ce genre de personne.

Par **Marion2**, le **19/03/2011 à 22:03**

[citation]**elle était si malheureuse votre pauvre victime quelle n'a même pas pris la peine de répondre au courrier que mon avocate avait fait à son avocat**, [/citation]C'est son avocat qui n'a pas répondu, pas elle ! Cette personne n'a pas été très sympa avec vous, mais le grand fautif (pour être correcte) dans cette histoire, c'est bien votre ami !!!

Par **mimi493**, le **19/03/2011 à 22:15**

[citation]vous ne devriez pas mélanger morale et justice des hommes ce qui n'est pas forcément cohérent la preuve, il suffit de regarder mon cas. Car coucher avec le mari d'une femme enceinte[/citation] est exclusivement de la faute du mari, elle n'étant pas mariée avec vous, ne vous a pas trompé. Lui, si. Voilà pour la morale. De plus, même si vous avez été cocue, ça ne vous autorise nullement à harceler et insulter, ce qui fait d'elle, votre victime. Vous n'aviez qu'à divorcer pour adultère. C'était la seule réponse à faire. On n'est pas dans une société barbare.

Par **myriam**, le **19/03/2011 à 22:16**

oui c'est bien vrai, mais elle une fois au courant de la situation n'avait pas à retourner le couteau dans la plaie mais c'est vrai qu'ils me dégoutent tous les deux. de toute façon elle comptait me soutirer bcp d'argent mais la juge ne lui a pas donné ce qu'elle voulait car au vu du dossier, elle a bien compris qu'il fallait pas pousser non plus.

Par **myriam**, le **19/03/2011** à **22:25**

suis d'accord avec vous mimi mais le soucis c que je me sens pas plus fautive moi j'étais enceinte, désespéré, au bord du suicide d'ailleurs j'aurais du passé à l'acte ça aurait été moins douloureux la seule chose qui me retenait c'était mon petit garçon de 7 ans, et cette fille a juste eu de la chance que je n'aille pas lui péter la figure sous un coup de folie. Car mon mari ne l'a pas forcée à coucher avec et quand j'ai eu le pb il l'a zappée mais elle a arrêté pas de lui écrire et lui téléphoner pour qu'il retourne avec. De toute façon ce sont tout les deux des ordures des opportunistes et moi je me suis faite piégée par mon impulsivité et ma souffrance, la seule chose qui manque c'est cette fameuse loi sur le harcèlement moral qui aurait aidé à me défendre je pense mais d'ici qu'il la sorte y aura encore bcp de fille comme moi qui vont souffrir

Par **Marion2**, le **19/03/2011** à **22:42**

Nous concevons très bien que vous vivez des moments très difficiles. N'oubliez pas que vous avez un petit garçon de 7 ans et qui a besoin de vous.
Vous devriez consulter un médecin qui pourrait vous aider à surmonter cette pénible situation.
Si cette personne vous téléphone, raccrochez, et demandez à changer de n° et vous mettre sur liste rouge, si elle vous envoie des SMS, ne les lisez pas et ne la contactez surtout pas.
Je répète que vous avez un enfant de 7 ans, alors pensez à lui.
Je vous souhaite bon courage.

Par **myriam**, le **19/03/2011** à **22:52**

C'est ce que je fais mais bon dernièrement quand j'ai compris en fait que son avocat a fait le mort pour faire passer le délai que j'avais pour lui donner ces sous pour qu'elle puisse saisir le savi pour en avoir un peu plus donc 800 c'est passé à 1000 j'ai voulu savoir comment régler ce pb avec elle sauf qu'elle ne m'a pas répondu alors exécuté je lui ai envoyé un texto et je lui ai dit franchement ce qu'elle valait à mes yeux, j'ai eu tort mais là c'était la goutte pour moi et j'avoue que je me suis senti traqué encore une fois, car j'ai vraiment envie de plus jamais en entendre parler mais visiblement ce n'est pas son cas car elle relance encore une procédure qui ne va pas forcément aboutir mais bon c'est encore du stress pour rien et je la trouve pas si victime que ça sinon elle ferait tout pour oublier, et ne saisisait pas toutes les occasions pour me détruire.